

Conditions de participation

1. En raison du nombre de places limitées, les inscriptions sont enregistrées par ordre d'arrivée et toute inscription implique que le participant s'engage à respecter les conditions de participation.
2. **Au plus tard deux semaines avant** les AP, les confirmations officielles sont envoyées par courriel et les factures y relatives par voie postale dans un délai de 48 heures.
3. Dès lors, toute annulation ou absence du participant, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu **à un quelconque remboursement** ; en revanche, le montant versé ou dû peut être reporté sur une demi-journée d'AP ultérieure, dans un délai de douze mois, dans quel cas le bénévole se charge de sa nouvelle inscription, via son coordinateur.
4. palliative vaud se réserve le droit d'annuler une demi-journée d'AP si le nombre de participants est insuffisant.

À préciser que, dans ce document, pour des raisons de lisibilité, le genre masculin est utilisé comme générique et sous-entend la valeur du féminin.